



Communauté de Communes du Quercy Caussadais  
264 Route de Treilhou  
82300 CAUSSADE

**Objet :** manifestation dans le cadre de la saison culturelle départementale La Talverie en partenariat avec l'association Tarn-et-Garonne Art et Culture.

DECISION n° 20250215

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2023-122 du 28 novembre 2023 relative aux délégations de pouvoirs consenties par l'assemblée au Président de la collectivité, et notamment sa capacité à signer des contrats et conventions d'animation avec des prestataires de services culturels à hauteur de 2 500 euros.

CONSIDERANT la qualité de l'offre de prestation de la Compagnie HUMANI THEATRE dont le spectacle « Racine » se déroulera le jeudi 20 mars 2025 au Collège Pierre Darasse de Caussade à 10h35 :

**DECIDE**

- **D'ATTRIBUER** la réalisation de cette manifestation culturelle à la Compagnie HUMANI THEATRE (située 3 impasse des pins 34370 Creissan, SIRET N°438 169 500 000 16) moyennant la somme de **1272,12 € TTC**, frais annexes inclus.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires au règlement de ces actions culturelles sont inscrits au budget.

Fait à Caussade le 13/02/2025,

Monsieur Guy ROUZIES  
Président de la Communauté de Communes

